

Date de la convocation :  
08/01/2026  
Date d'affichage : 08/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphanie SALSI, Corinne ZAETTA, Christophe COUVREUR.

Absent excusé : David BRU

Absents : Fabien LOBJOIT et Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA.

Vu la délibération n° 2020/03/02 du 02 juin 2020 autorisant le conseil municipal de donner au maire délégation de certaines de ses attributions,

Vu la délégation de l'alinéa 16 donnée au maire,

Vu la délibération n° 2025/05/06 du 28 octobre 2025 apportant des précisions sur l'alinéa 16 des délégations données au maire par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de reformuler de façon plus large et plus générale les modalités de l'alinéa 16,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

Que l'alinéa 16 des délégations données par le conseil municipal au maire est le suivant : « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant tant les juridictions civiles qu'administratives, tant en première instance qu'en cause d'appel ».

Extrait certifié conforme au registre des  
délibérations  
Fait à Branscourt  
Le : 13/01/2026  
Le Maire  
Pierre LHOTTE

